



*Communiqué de presse
Paris, le 30 novembre 2018*

Un nouveau site d'implantation pour le campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord à Saint-Ouen-sur-Seine (93)

Dans le cadre de la mission de coordination et de pilotage du projet qui lui a été confiée par le Premier ministre, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et les acteurs du projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord ont retenu ce jour un nouveau site d'implantation. Cet équipement stratégique pour le nord de Paris sera construit sur une emprise de 7 ha au cœur de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine.

« Le travail partenarial mené pour déterminer le futur campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord à Saint-Ouen-sur-Seine, a une nouvelle fois porté ses fruits au bénéfice de tous les habitants du nord parisien. Outre les 5 400 emplois directs et les 12 000 étudiants du campus, ce sont de nouveaux services, médicaux et universitaires, qui profiteront d'ici quelques années au nord-franciliens, faisant de ce territoire un nouveau secteur stratégique tient à rappeler le préfet de région.

Un campus en cœur de ville et accessible

A la fin de l'année 2016, les porteurs du projet de campus hospitalo-universitaire de Grand Paris Nord (l'AP-HP, l'université Paris-Diderot et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), en lien avec les collectivités concernées (Saint-Ouen-sur-Seine, EPT Plaine Commune, Métropole du Grand Paris, conseil départemental de Seine-Saint-Denis et le conseil régional d'Île-de-France), la préfecture de la région d'Île-de-France et l'ARS, s'étaient accordés pour étudier prioritairement l'implantation de ce nouvel équipement sur la ZAC des Docks à Saint-Ouen-sur-Seine.

Après les premières études conduites, des contraintes lourdes ont été mises en évidence pour la construction du campus sur le terrain initialement envisagé. Aussi, dans le cadre de la mission de coordination et de pilotage du projet qui lui a été confiée par le Premier Ministre, le préfet de région Michel Cadot a été chargé d'étudier la faisabilité d'une implantation sur un site présentant les mêmes caractéristiques en termes de positionnement géographique, d'accessibilité et d'espace foncier.

Il a été décidé de maintenir la localisation du projet sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine. Celle-ci répond aux attendus du projet en permettant une insertion urbaine et une accessibilité optimale aux transports publics afin de minimiser la circulation automobile à ses abords.

C'est au cœur de la ville de Saint-Ouen que se situe le nouveau site retenu. Situé sur les actuels emplacements de l'usine PSA, du magasin Conforama, du parc d'activités Gaudefroy et d'un îlot d'habitat en bordure de l'avenue Victor Hugo, la nouvelle emprise porte sur une

superficie de plus de 7 ha, légèrement supérieure à celle du site initialement envisagé, ce qui facilitera l'insertion urbaine du projet.

Les prochaines étapes

Les premières études de faisabilité lancées démontrent une intégration cohérente du projet sur ce site.

Le comité de pilotage du projet, réuni ce jour sous la présidence du préfet de région, a donc acté l'implantation du campus sur le nouveau site et décidé d'enclencher les démarches administratives et opérationnelles (études, concours concepteurs...) ainsi que les procédures de concertation.

L'ouverture du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord est envisagée pour la rentrée 2027.

Le Campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord

Le Campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord regroupera sur un site unique une structure hospitalière qui abritera les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris XVIIIème) et Beaujon (Clichy) et les activités d'enseignement de l'université Paris Diderot des deux sites universitaires de médecine actuels (Villemin et Bichat) et celles de l'odontologie (Garancière) ainsi que les activités de recherche d'excellence des unités mixtes portées par l'université et l'INSERM dans le domaine de la santé. Cela représentera plus de 5 400 emplois directs et plus de 12 000 futurs étudiants.

Il nécessite un site d'un seul tenant, permettant des liaisons entre ses différentes parties, de part et d'autre de la voie ferrée, sur 7 hectares : 4 hectares pour édifier les 130 000 m² de surface de plancher de l'APHP et 3 hectares consacrés aux 88 400 m² de l'Université, dont 40 250 m² pour la recherche et 41 850 m² pour l'enseignement-formation et 6 300 m² consacrés aux services à la vie étudiante. Soit un Campus de 220 000 m² environ de surface de plancher au total.

L'ambition du futur hôpital réside dans le développement de l'hospitalisation ambulatoire. Corrélativement, le projet médical prévoit une offre d'hospitalisation conventionnelle recentrée principalement sur les pathologies les plus lourdes, et intègre le renforcement des liens entre l'hôpital et la prise en charge médicale, paramédicale et sociale en ville.

Ce campus sera financé essentiellement par l'AP-HP et l'Etat à hauteur de 1 milliard d'euros.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)